



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 25413

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le développement de la Southern African Development Community (SADC). La SADC, qui représente un marché de plus de 168 millions d'habitants, regroupe quatorze pays autour de l'Afrique du Sud, dont Maurice et les Seychelles. Compte tenu de l'importance croissante prise par ce bloc économique, l'Europe y a déjà investi des sommes considérables. En conséquence, il lui demande si la France entend s'engager davantage dans une stratégie de développement des échanges avec la SADC, et, si tel est le cas, de quelle manière il entend exploiter les avantages offerts par la Réunion compte tenu de son positionnement géographique.

Texte de la réponse

La Southern African Development Community (SADC) représente, en effet, avec quatorze pays - douze en Afrique, essentiellement en Afrique australe, et deux dans l'Océan indien (Maurice et les Seychelles), un ensemble dont le poids économique est important. Avec 190 millions d'habitants, un PIB d'environ 150 milliards de dollars, une croissance évaluée à plus de 6 %, cette communauté est considérée par les investisseurs comme un marché prometteur. L'adhésion de la République d'Afrique du Sud a, depuis 1994, dynamisé la SADC et contribué à l'ouvrir sur les pays voisins. Son importance aujourd'hui peut se traduire en chiffres : 60 % du commerce interrégional dépend de ce pays au sein de la SADC et nous savons qu'il est devenu, à la place de la France, le premier fournisseur de l'île Maurice, voisine de la Réunion. L'Europe, et par conséquent la France, a noué un dialogue efficace avec la SADC. Les différentes conférences ministérielles UESADC, de Berlin en 1994, de Windhoek en 1996, et récemment celle de Vienne en novembre 1998, ont défini et confirmé de grands secteurs prioritaires de coopération, en particulier ceux de la promotion de l'investissement et du commerce. La France « entend effectivement s'engager davantage dans une stratégie de développement des échanges » et de coopération : en témoigne la création de quatre postes d'expert auprès de cette organisation, au secrétariat général à Gaborone et au sein des unités techniques, au Lesotho, en Namibie et au Botswana, et l'organisation de cours de français en faveur des équipes du secrétariat général afin de favoriser l'ouverture vers les pays francophones de la région. Par ailleurs, une coopération, notamment universitaire, médicale et culturelle, se développe entre les pays de la SADC et la Réunion : échanges artistiques avec la Namibie et le Mozambique, formations pédagogiques et coopération universaire, appui médical. Enfin, il convient de citer l'apport de la Réunion, grâce aux forces armées de la zone de l'océan Indien (FAZOI), à la mise en oeuvre de l'exercice de maintien de la paix « Blue Crane » conduit avec plusieurs pays sous l'égide des Nations Unies et de l'OUA.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25413

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 859

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2196